

La Réunion récompensée... par le Prix de la France moche 2024

La Réunion figure au palmarès des Prix de la France Moche 2024, attribués par l'association Paysages de France. Notre île est "récompensée" dans la catégorie "Triplé olympique" pour des enseignes figurant sur un pylône de télécommunications au Port. Une distinction qui soulève la question de la préservation des paysage face à l'invasion des publicités.

Ecrit par N.P. – le lundi 28 octobre 2024 à 14H06



Notre île s'est illustrée dans un domaine qui ne fait pas franchement rêver. La Réunion figure en effet au palmarès des Prix de la France Moche 2024, organisé par Paysages de France. Comme chaque année, l'association a sollicité ses adhérents pour photographier un lieu qu'ils estimaient « moche » dans leur environnement. « Il ne s'agit pas d'un classement des villes les plus moches, mais de quatre endroits de France, dans quatre communes de France, qui, pour nous, représentent un peu de la France moche », précise l'association, qui a également distingué des panneaux installés dans des jardins à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), une publicité en bord de rivière à Maromme (Seine-Maritime) et une installation publicitaire, métro Saint-Lazare, à Paris.

Lire aussi : [Panneaux publicitaires : La chaussée royale décroche le prix de « l'agression du paysage »](#)

Après le Prix de « l'agression du paysage » reçu en 2022 pour des panneaux publicitaires sur la Chaussée Royale (Saint-Paul), cette année, La Réunion est « récompensée » dans la catégorie « Triplé olympique » pour des enseignes au sommet d'un pylône de télécommunications au Port. Un petit commentaire vient compléter le Prix avec humour : « Trois enseignes, manifestement dopées, concurrencent les arbres de manière déloyale. Faut-il l'SFR ? »

Atteintes aux paysages

Les maires des communes concernées ont été informés du palmarès il y a quelques jours. « Pas sûr qu'ils apprécient cette distinction. Il ne s'agit pourtant en aucun cas pour notre association de stigmatiser telle ou telle commune (...) mais bien de mettre en évidence des atteintes à nos paysages », indique l'association, qui rappelle que « dans la plupart des cas, le maire peut remédier simplement à ce qui dénature ces paysages du quotidien en utilisant son pouvoir de police pour faire respecter le Code de l'environnement comme à Conflans-Sainte-Honorine (publicités en zone naturelle) ou à Le Port (enseigne de 45 m de haut au lieu des 6,50 m autorisés par le Code de l'environnement). »

À travers ces prix, l'association espère « ouvrir les yeux de ceux et celles qui semblent se voiler la face au nom du progrès et de la modernité devant des zones commerciales tentaculaires, des rues saturées de panneaux publicitaires ou une bétonisation galopante... » Et de conclure : « Pour ne pas s'habituer à la laideur ».